Règlement Intérieur du GEM de La Cordée

Article 1

Le G.E.M. est un lieu de rencontre et de convivialité, destiné à l'accueil de toute personne adulte en situation de fragilité psychique et d'isolement social.





Article 2

Le G.E.M. est fondé sur une adhésion volontaire et une participation libre des personnes.

Article 3

Une cotisation annuelle est demandée aux adhérents qui s'engagent ainsi à participer à la vie du groupe dans un esprit d'entraide.



Ceux-ci peuvent devenir acteurs en collaborant au fonctionnement, à l'élaboration des activités,

chacun dans la mesure de ses possibilités et de ses souhaits.

L'adhésion doit intervenir au plus tard après 3 visites.



Article 4

Les adhérents doivent fréquenter de manière autonome le G.E.M.

Allô le GEM ?

Article 5

En raison parfois du nombre de places limitées, tout adhérent usager inscrit à une activité, doit prévenir en cas d'impossibilité de participation.. C'est pour prévenir que je ne pourrai pas venir Je laisse ma place à un autre adhérent Merci à bientôt ...

Article 6

Les tâches ménagères liées à l'entretien des locaux (vaisselle, balayage, nettoyage des tables) sont partagées par tous.

Chacun doit participer, c'est le principe de l'ENTRAIDE!





Article 7

Le respect des personnes et la courtoisie sont une règle absolue au G.E.M. C'est un engagement personnel de chacun : membres, personnel, bénévoles, visiteurs.

Article 8

Pour un bon fonctionnement du groupe :

- Une tenue vestimentaire correcte est souhaitée.
- L'alcool et tout produit illicite sont interdits en intérieur comme en extérieur.

La présence de toute personne alcoolisée ou sous l'effet de substance illicite ne sera pas acceptée.

- Il est interdit de fumer à l'intérieur du G.E.M.

Pour fumer à l'extérieur, un cendrier est à votre disposition pour y déposer vos mégots, ne l'oubliez pas.

- Les violences et formes d'agressivité verbales ou physiques ne sont pas tolérées.
- Les animaux ne sont pas admis..



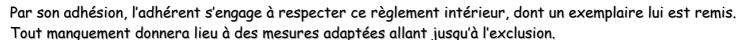












Le <u>/ /2</u>0

Signature de l'adhérent

